

Quand on aime, on ne compte pas : « 5 514,68 euros ». C'est l'allocation mensuelle accordée à un député battu pendant les six premiers mois. Combien en ont profité en 2007 ?

17-12-2011

avec

« 5 514,68 euros ». C'est l'allocation mensuelle accordée à un député battu aux élections sans emploi pendant les six premiers mois suivant sa défaite. Combien d'anciens députés en ont profité en 2007 ?

- Réponse : 30

- A la façon des indemnités de chômage dont bénéficient les salariés, les députés battus aux élections législatives qui se retrouvent sans emploi ont droit à une allocation dégressive pendant trois ans.

- Au cours du premier semestre, celle-ci s'élève à 5 514,68 euros par mois, soit le montant de l'indemnité parlementaire.

- Elle décroît au cours des semestres suivants, pour atteindre 1 102,94 euros mensuels au 6ème semestre.

- L'allocation est différentielle : en

sont déduits tous les revenus que peut percevoir l'ancien député (mandats locaux, revenus du patrimoine, etc.).

- Au lendemain des élections législatives de 2007, une trentaine d'anciens députés ont bénéficié de cette allocation.

- Deux ans après, ils n'étaient plus que quatre dans cette situation.